

**GARDERIE EXTRA SCOLAIRE**  
**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**I. CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION**

Ouverte aux enfants scolarisés à l'école de Pallud

**Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi** (sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés).

|            |                 |                |                |
|------------|-----------------|----------------|----------------|
| Horaires : | <b>Le matin</b> | <b>7 h 20</b>  | <b>8 h 20</b>  |
|            | <b>Le soir</b>  | <b>16 h 15</b> | <b>18 h 15</b> |

Une fiche de renseignements famille est au préalable obligatoire, à remplir et à remettre en Mairie. (A fournir : attestation d'assurance .....)

Les inscriptions doivent se faire en ligne, au plus tard le mardi avant 23H de la semaine 1 pour la semaine 2. Un formulaire est envoyé par mail chaque semaine (vérifier bien le n° de la semaine) en retour une confirmation vous sera adressée.

Ex : inscription au plus tard le mardi 24 août 2021 avant 23H pour la semaine du 30 au 3 septembre 2021.

En cas d'absence de l'élève pour maladie la garderie ne sera pas facturée.

**Attention : les enfants seront acceptés uniquement sur inscription selon les modalités prévues.**

**Aucun mail ou appel téléphonique à la mairie ne sera pris en compte.**

**II. TARIFS ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT**

- 1.50 € - Garderie du matin

- 1.60 € - Garderie du soir de 16h15 à 17h15

- 3.80 € - Garderie du soir de 16h15 à 18h15

Toute heure commencée est due.

Un "avis des sommes à payer" sera adressé à chaque famille payable à la Trésorerie Principale à Albertville à la fin de chaque période coïncidant à chaque vacances scolaires. En cas de maladie de l'élève la garderie ne sera pas facturée. **En cas d'absence ou de non inscription une majoration de 3 € sera appliquée par manquement.**

+

**III. FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE**

☞ La garderie se déroule dans l'école.

Pendant les heures de garderie, le petit déjeuner n'est pas admis et l'aide aux devoirs ne sera pas assurée. Les devoirs restent à l'initiative des enfants. Les enfants pourront goûter (fourni par les parents).

☞ Pour le matin, les enfants seront sous l'autorité des enseignantes à partir de 8 h 20.

☞ Pour le soir, les enfants seront remis aux parents (ou personne de confiance indiquée par les parents).

Pour les personnes qui souhaitent que leur enfant puisse partir seul de la garderie, une décharge écrite sera nécessaire indiquant l'heure de départ de l'enfant (modifiable si précisée à l'avance).

Durant les heures de garderie, les enfants sont sous la surveillance et l'autorité de la personne responsable. Les règles élémentaires de discipline et de respect (envers la personne et les autres enfants) seront exigées.

En cas de manquements répétés, les parents et les enfants seront convoqués en Mairie.

**La ponctualité doit être de rigueur.** La mairie se réserve le droit de refuser l'accès à la garderie **après plus de 2 retards des parents sur l'année scolaire.** **Fin de garderie à 18H15**

Nous vous demandons de bien prendre connaissance de ce règlement. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à venir nous rencontrer en Mairie. (Permanence mardi & vendredi).

**POUR LES URGENCES : utiliser uniquement le téléphone de la garderie 06.48.75.35.46 et non le fixe de l'école.**

NOM Prénom des Parents.....

ou RESPONSABLE DE L'ENFANT.....

*Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement*

*Date et signature*

Le Maire,

James DUNAND-SAUTHIER

